

A compléter et à retourner signée à l'établissement

ANNEXE FINANCIERE BTS 2022/2023
(Cette annexe tient lieu de confirmation d'inscription)

Les tarifs fixés par le Conseil d'Administration du Lycée Agro-Environnemental sont les suivants :

- **Tarif annuel** à régler mensuellement sur 10 mois (d'octobre à juillet)

| MONTANTS ANNUELS | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| EXTERNAT Contribution Familiale | DEMI PENSION Contribution incluse |
| 1065 € | 1925 € |

- **Un chèque de 100 €** est demandé pour **valider l'inscription**. Il sera déduit du premier prélèvement et ne sera pas remboursé en cas de désistement.
- Contribution des familles de 50 % à partir du 2ème enfant
- Un repas pris exceptionnellement à l'établissement sera facturé 5 €
- Un changement de régime ne sera possible qu'en fin de mois après validation du chef d'établissement
- En cas d'absence supérieure à 2 semaines consécutives, pour maladie ou accident avec certificat médical à l'appui, seul le montant correspondant aux semaines complètes d'absence à partir de la fin de la 2^{ème} semaine d'absence sera décompté
- En cas de départ de l'établissement, du fait d'une démission ou d'une exclusion, tout mois commencé sera facturé en entier et exigible au moment du départ

Mme – M : _____

Inscrivons notre enfant : _____

En classe de : _____

En qualité de :

EXTERNE

DEMI PENSIONNAIRE

(Rayer la mention inutile)

Fait à _____, le _____

Signatures du responsable légal et de l'élève ou étudiant confirmant son inscription

Nous nous engageons à régler les prestations facturées.

Le règlement intérieur de l'établissement vous sera remis à la rentrée